

vous, et voyez un peu ici tout le bien que fait l'Église par ses représentants. Pour ne pas agrandir trop notre horizon, contentons-nous d'observer la grande ville de Montréal.

Que font les nombreuses communautés religieuses de cette ville ? Les unes donnent l'instruction religieuse à des milliers et des milliers d'enfants des deux sexes. Les autres prennent soin des vieillards, des pauvres, des délaissés, des malheureux, des malades, des orphelins, de tous ceux qui ont besoin de secours et qui, sans ces asiles ouverts à leurs misères, traîneraient une pénible existence dans les rues de notre ville. D'autres, les prêtres séculiers et réguliers, avec un dévouement admirable, travaillent chacun dans leur sphère respective, à sèmer le bon grain dans les âmes, à moraliser la population, à maintenir dans notre société l'esprit chrétien qui la distingue, et à combattre l'erreur et le vice, qui font le malheur des peuples et les conduisent à la décadence.

Ne sont-ce pas là des bienfaits immenses, qui nous viennent de la main de l'Église ?

Et n'y aurait-il pas ingratitude de notre part à chercher à la dépouiller d'une partie notable de revenus, dont elle ne se sert ainsi que pour notre avantage ? N'y aurait-il pas ingratitude à prélever des taxes sur les églises, et chapelles, qui servent au culte, sur les hospices, les asiles, les maisons de refuge des pauvres, qui abritent les malheureux, sur les établissements religieux, qui distribuent l'instruction aux enfants ?

Oui, N. T. C. F. il y aurait là une ingratitude, dont vous ne sauriez vous rendre coupables.

Mais, si nous plaidons ici la cause de l'Église, nous plaidons aussi la vôtre.

Notre Seigneur l'a dit, et sa parole est restée vraie : Il y aura toujours des pauvres et des malheureux ; et toujours, ajouterons-Nous, la charité chrétienne viendra à leur secours. Cette charité pourtant ne peut s'exercer qu'avec des ressources, des moyens pécuniaires, des revenus, et des édifices appropriés à ces besoins.

Si donc, par des impositions et des taxes, vous diminuez les ressources de nos églises, de nos communautés, vous les mettez dans la pénible nécessité de laisser à leurs misères bon nombre des pauvres, des malheureux, qu'elles soutenaient, et vous renvoyez à la société des infortunés, qui lui seront à charge.

C'est là la taxe indirecte, que l'Église paye. En secourant les malheureux, elle exonère la société de ce soin.

Est-il juste de prendre ainsi la part du pauvre ?

Ce n'est ni juste, ni dans vos intérêts. Les quelques centaines de piastres, qui seront ainsi entrées dans les coffres municipaux ou autres, devront en sortir pour soulager des misères, ou bien la société en général, qui aura en quelques sous du moins à payer, aura de plus grands déboursés à faire pour ne pas laisser périr